

# Lettre du castor

N° 79

MARDIÉVAL biodiversité <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

Mars 2013

## BREF...



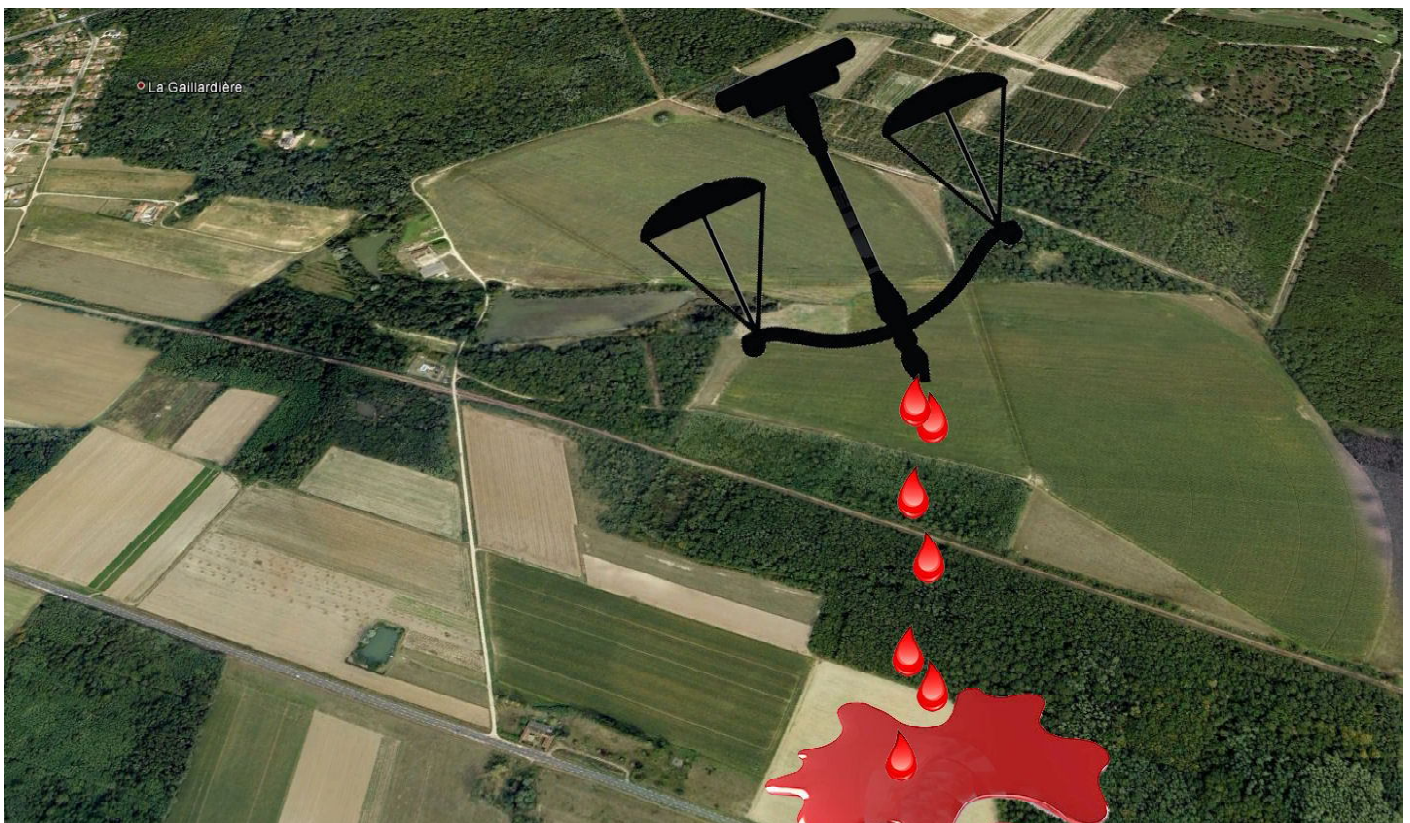
*Les années précédentes, nous avons pris l'habitude de saluer le 1er avril par des grosses blagues, des "poissons d'avril". Réussir à faire croire que nos "responsables" étaient devenus raisonnables, cela permettait de prouver qu'une "sortie" intelligente était possible. Présenter une solution technique extrême (et farfelue) permettait d'éclairer les menaces dont leurs recettes "normales" étaient porteuses.*

*Mais dans les circonstances présentes, l'ambiance n'est pas à la joie. A moins qu'on ne considère comme une mauvaise farce - dont les Mardésiens seraient victimes - les rituels administratifs qui ont amené le Préfet d'hier à autoriser la carrière de l'Etang. Couronnés maintenant par un jugement du T.A. qui valide l'intégralité des dysfonctionnements antérieurs et couvre les manipulations des acteurs du dossier.*

*A nouveau, le constat est révoltant : un simulacre de consultation, un mépris absolu de la parole des citoyens et de leurs élus, la réduction de la démocratie à un simple formalisme. Faisant fi des refus unanimes et des nuisances avérées, l'administration "sert la soupe" à un privé qui se constitue une rente juteuse pour le long terme. Tout cela reviendra comme un boomerang dans la face des autorités.*

*Nous avons entendu des appels à toutes sortes de "représailles". Symboliques ou directes ; pacifiques ou violentes... Nous envisagerons le temps venu celles qui nous paraissent efficaces et légitimes. Mais les possibilités d'un nouvel arbitrage par la Cour Administrative d'Appel de Nantes est ouverte. Nous choisirons la synergie avec notre municipalité pour donner cette dernière chance à la Justice.*

## ...L'INIQUITÉ FAIT CARRIÈRE



**BREF, LA JUSTICE, ON Y CROIT DUR COMME PIERRE !**

**UNE CARRIÈRE À MARDIÉ, CE N'EST PAS UNE "I.C.P.E."**

**PPRI DOLIGÉ VOUS FERA-T-IL TRAVERSER VERS LES CRUES ?**

- Page 2

- Page 3

- Page 4



## **BREF, LA JUSTICE, ON Y CROIT DUR COMME PIERRE !**

Bref, ce sont des gens qui se sont fait des c... en or en piquant un max de matériaux dans la Loire, jusqu'à ce qu'elle s'enfonce trop et qu'on leur demande gentiment d'aller creuser ailleurs.

Alors ils ont débarqué chez nous, à Mardié, en disant que c'était l'endroit idéal pour faire un énorme trou qui leur rapporterait des sous pendant 25 ans.

Mais fallait d'abord qu'ils demandent au Préfet pour qu'il nous demande ce qu'on en pensait, vu qu'une carrière, c'est pas vraiment terrible comme voisin. (D'ailleurs le Préfet fait carrière mais n'habite jamais près d'une carrière, j'sais pas pourquoi !)

Bref, y'a eu une enquête publique : tout le monde a été d'accord, ça a été l'unanimité des villageois, des conseils municipaux et des autres élus z'importants. Un vrai raz-de-marée de... **"Non !"** . Alors le vieux Commissaire de l'enquête a dit que **non**, M. le Préfet, on ne pouvait pas laisser faire ça... même si le carrier disait que son trou serait un paradis : beau, silencieux, propre sur lui, sans pipis dans les coins, que leurs camions à eux n'écraseraient pas les enfants dans les bourgs et tout et tout.

Bref, le lendemain des résultats des cantonales, le Préfet a dit que **oui**, on pouvait laisser faire ça même si ça n'était pas cohérent avec le schéma de cohérence qu'il avait promulgué juste avant, puisque ça bousillerait la "coupure verte" du dit schéma. Que ça le dérangeait pas, que tous les papiers étaient en règle ; et même qu'on devrait leur dire merci, à lui et au bénéficiaire.

Mais nous, on ne le voyait pas comme ça, parce que dans les gros dossiers très instruits et pleins de papiers soit disant très étudiés, en grattant un peu, y'avait plein de trucs qui tournaient pas rond.

Bref, avec des zavocats on a écrit aux juges pour dire que non, ça ne pouvait pas le faire.

Genre ils disaient : le Préfet justifie son "oui" par un ACE qui dit "non", par un AAE complètement nase, par un SDC totalement périmé qui vaut plus un clou, par un avis d'une CDNPS entaché de conflits d'intérêts... Il viole son propre SCOT en détruisant des terres agricoles attribuées par la SAFER et de la "coupure verte" à vocation de TVB (vous me suivez ?). Et surtout qu'il sacrifie la tranquillité de centaines de villageois, crée des nuisances, des pollutions, des menaces sur l'AEP et de l'insécurité... tout ça pour arrondir la rente du gentil carrier qui, contrairement à ce qu'il avait dit, irait vendre nos graviers mardésiens en l dF.

On a envoyé des kilos de papier. Ils ont renvoyé des kilos de papier. On leur a renvoyé des kilos de papier. Ils ont re-renvoyé des kilos de papier. Les commissaires ont instruit puis rapporté, les juges ont audiencé puis jugé.

Les commissaires et les juges administratifs ont dit que tout va très bien Madame la Marquise, que ce qu'on avait dit, c'était pas vraiment vrai, mais que même si c'était vrai, ça n'avait strictement aucune importance passque le Préfet, lui, il pouvait décider qu'il faisait ce qu'il avait envie de faire en s'en f... complètement des avis, des schémas et de tous ces salamalecs qui n'étaient là que pour la galerie... et surtout pas pour qu'on suive ce qu'ils avaient dit.

**Bref, on nous a envoyés nous faire voir, nous, vous, vos conseils municipaux et vos autres élus.** Mieux, en "bonus", on nous a aussi taxés de 1000€ au profit des bonnes oeuvres du carrier pour bien nous signifier qu'on aurait mieux fait de fermer notre g... au lieu de déranger abusivement les juges et les fonctionnaires pour tchi-walou.

Bref, la justice de notre pays, comme on dit, on y croit dur comme pierre !

La preuve, c'est que comme on peut encore faire appel à la CAA de Nantes, on va pas en rester là.

On va envoyer des kilos de papier. Ils vont renvoyer des kilos de papier. On va leur a renvoyer des kilos de papier. Ils ont re-renvoyer des kilos de papier. Les commissaires vont instruire puis rapporter, les juges vont audiencier puis juger.

Et comme on y croit dur comme pierre, la Justice nous donnera enfin raison de **ne pas accepter l'inacceptable !**



***Ils sont tous parfaitement d'accord pour nous faire ravalier notre désaccord :***  
**UNE CARRIÈRE À MARDIÉ, CE N'EST PAS UNE "I.C.P.E." :**  
**C'EST UN GENTIL PETIT COIN BIEN TRANQUILLE**

***ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement***

*Le code de l'environnement définit les ICPE comme « (...) installations (...) qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, (...).*

La Carrière de l'Étang est censément une ICPE. Mais son dossier d'autorisation était parfait, sans faille dirimante. L'Administration s'en est portée garante, le Préfet à sa suite, qui s'est appuyé sur des textes en état de marche et des avis motivés à la perfection. Tellement parfait que ce que nous avons pu en dire de négatif, preuves à l'appui, était absolument sans fondement. Les Juges administratifs de première instance confirment, en fin connaisseurs.

Tous ceux qui ont considéré que le projet menaçait de dégrader leur environnement et leurs conditions de vie ; comme ceux qui ont apporté à l'enquête publique puis à la justice des éléments sérieux et consistants pour prouver que ces craintes étaient fondées sont renvoyés à leur insignifiance : *laissez tomber. Poisson d'avril !*

***Communiqué de presse de MARDIÉVAL du 25 mars 2013***

**JUGEMENT DU RECOURS CONTRE LA CARRIÈRE DE L'ETANG :**  
**« CIRCULEZ, Y'A RIEN A VOIR ! »**

**A lire à l'adresse :**

<http://tinyurl.com/ctsz9z5>

**Deux exemples de ce qu'on trouve... "intéressant" dans le jugement**

***Nous avons réclamé une contre-expertise hydro-géologique : mais ce serait à nous de la produire !!***

Disqualifié, l'"expert" ANTEA pour avoir simplement "oublié" de prendre en compte le gouffre qui sert d'exutoire aux eaux d'orages au point bas du site. Nous demandions donc au tribunal de prescrire une contre-expertise du BRGM. On nous répond que c'est à nous de fournir un « *document susceptible d'établir un risque etc.* ». C'est à dire de produire cette contre-expertise ! Ben voyons : on va se l'offrir, avec notre argent de poche. Ça sera prêt demain...

***La Ligérienne jure que les granulats seraient à usage local. Démenti : l'Ile de France en veut aussi.***

Le lobby UNI CEM s'attribue le monopole des chiffres concernant les besoins. Facile alors de prétendre que la carrière serait faite juste pour les petits maçons locaux qui bricolent nos villas. Nous, nous affirmions qu'une bonne partie de ces matériaux "nobles" partiraient vers la région parisienne. Confirmation par le Préfet et les juges, qui légitiment l'exportation de nos matériaux. Mais, pour eux, ces incohérences n'ont strictement aucune importance...



***Depuis des années, ils annoncent ferme des dates de mise en service de projets... qui ne se font jamais !***

**Ne prenez surtout pas au sérieux les titres de la République du centre**

*Différents articles récents du quotidien régional titraient "La carrière est en bonne voie", ou encore : "La carrière verra bien le jour"... "en bonne voie", bonne pour qui ? Le rédacteur n'habite pas, lui, à la Gaillardière ou aux Grands Billons !*

*« Elle verra bien le jour » : comme le (nouveau) "pont de Jargeau" (de Mardié), dont la Rép a déjà annoncé la mise en service pour 2001, 2002, 2003, 2004,...2016 ? Comme Mécapôle à Saran ? Alors qu'ils ne se feront jamais ? Conscient ou "réflexe", cet alignement quasi-automatique du journal sur les "éléments de langage" des institutions, des notables et des puissants - qui par ailleurs y ont très facilement accès - participe de "l'enfumage" des citoyens. En leur martelant : « c'est fait ! », on cherche à décourager toute discussion. Ce n'est pas de l'information, ce n'est que de la propagande. Paradoxalement, le contenu des articles, lui, n'est pas forcément aussi partial... et partiel.*

# PPRI DOLIGÉ VOUS FERA-T-IL TRAVERSER VERS LES CRUES ? "FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !"

La réunion récente, à la préfecture, de tous les élus locaux du secteur concernés par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) remet (ou met) en lumière un des impacts potentiels les plus désastreux que pourrait avoir un nouveau franchissement de la Loire entre Mardié et Darvoy.



D'ores et déjà, **60 000 personnes habitent en zone inondable**, et subiront un jour ou l'autre une montée des eaux qui pourrait atteindre **entre un ou deux mètres...** alors que le risque jugé aujourd'hui supportable (depuis Xynthia) n'est que de **cinquante centimètres**.

**La plaine inondable qui s'étend de Jargeau à Orléans**, avec notamment Férolles, Darvoy, Sandillon, Saint-Denis-en-Val etc. est **la plus vulnérable...** et, déjà, **la plus habitée**.

**Un nouveau pont facilitant l'accès à cette zone entraînerait inéluctablement un développement d'urbanisations et d'activités nouvelles au sud de la Loire.** Même si les promoteurs du projet le dénie vigoureusement, ignorant visiblement tous les processus du développement urbain. **Ce qui démultiplierait inutilement les risques.**

<http://centre.france3.fr/emissions/jt-1920-centre> 22/03/2013

Heureusement, les élus locaux, de droite, comme Jacques Martinet qui s'est exprimé sur France 3, ou de gauche, comme Jean-Marc Gibey qui s'est exprimé dans la Rép du 21/03, ont parfaitement conscience de leurs responsabilités : bien que le gel de l'urbanisation dans les zones vulnérables constitue un lourd handicap pour la vitalité de leurs communes, ils ne peuvent ajouter «... *aucun risque sur les personnes et les biens* ».

En poursuivant obstinément son projet de déviation, le **CG45**, lui, **ne prend pas ce risque en considération**. Mais, rassurez-vous, il se préoccupe de secourir les (futurs) noyés : il a financé des mesures «... *d'aide pour la mise en place de systèmes d'annonce de crue ; la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde ; l'acquisition de matériel permettant de faire face à la crise* ». Emplâtres sur jambes de bois, comme dirait la sagesse populaire...

L'exécutif départemental était prêt à contribuer à l'aggravation des crues en faisant passer sa route dans le lit du fleuve. Les Services de l'Etat l'en ont heureusement empêché. Les mêmes services, faisons leur confiance, auront le souci de **ne pas accepter que l'on mette encore plus d'habitants sous le péril grave** qui pèse dans ce secteur. Secteur qui présente d'ailleurs d'autres freins à l'urbanisation, comme on le verra ci-après.

## Quand l'APSL mettait en garde contre l'urbanisation du Val

*A l'occasion de la "concertation" organisée par le CG45 en septembre 2011, l'Association pour la Protection des Sources du Loiret avait exprimé ses lourdes réserves à l'encontre du projet de déviation. Elle l'avait fait selon des points de vue assez inédits, ou en tous cas pas assez souvent évoqués : les incidences désastreuses d'une urbanisation facilitée au sud de la Loire sur les vulnérabilités aux inondations et sur les fragilités de la ressource en eau. Diagnostic pertinent, de retour au premier plan.*

Mais ces projets s'accompagnent également de grandes interrogations en matière de conséquences directes ou indirectes sur l'aménagement du Val. En effet comment ne pas voir dans une vision d'ensemble de ces projets de ponts et de raccordements, une logique de structuration d'un espace (cf. schéma ci dessous) borné au nord par la Loire, au sud par un axe St-Cyr-en-Val - Sully-sur Loire prenant appui sur la D14 et enfin compartimenté par des barreaux Nord-Sud à partir des projets de ponts pour repiquer ensuite via la N20 ou l'A71 sur les plateformes d'Ardon et de Salbris.

Cette vieille logique - que le Grenelle n'a même pas égratigné - d'un aménagement du territoire pensé avant tout à partir des déplacements sur voie routière, nous semble avoir potentiellement un impact sur l'occupation des sols, sur l'urbanisation, sur le risque d'inondation et sur la ressource en eau.

Sur l'Aléa d'abord. Aménager des routes n'est pas sans effet sur la propagation des écoulements dans le Val. Quid des scénarios établis par l'équipe pluridisciplinaire dans cette nouvelle configuration ?

Sur la vulnérabilité ensuite. Sans parler ici de la vulnérabilité même des futurs axes Nord/Sud, on est en droit de s'interroger sur une possible poussée de demandes en permis de construire (volontairement organisé ou non) que provoquerait le maillage (par les voies routières) du Val en 2 ou 3 couronnes. Certes des dispositions réglementaires sont là pour faire barrage : mais quelle est capacité de résistance du dispositif et quelle est la volonté des pouvoirs locaux à l'heure notamment ou les argumentaires sur les constructions « développement durable », au caractère « waterproof » se consolident ?



*Extrait du texte intitulé "Contribution Concertation publique - Projet de pont est de l'agglomération orléanaise" et signé par Cyrille Renard, président de l'APSL.*

*Cette importante association est membre du réseau Nature Centre.*